



# Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

DISPOSITIF DE L'U.E.

## Pastoralisme PDR Aquitaine - Volet Gardiennage (hors zone de prédation)

### Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Établissement public

### Domaines secondaires

Économie territoriale , Foncier , Environnement , Biodiversité , Performance et compétitivité , Agriculture , Emploi

Vous êtes un éleveur assurant le gardiennage d'un troupeau collectif ou d'un troupeau individuel laitier, une collectivité gestionnaire d'estives ou de pâturages collectifs, une Association Foncière Pastorale (AFP), un Groupement Pastoral ou toute association à vocation pastorale, cette mesure vous permet de solliciter des aides pour assurer le gardiennage de troupeaux en zone de pâturage (Ce dispositif relève de la mesure 7.6.B Pastoralisme du PDR Aquitaine).

## Échéances

Date limite de dépôt de dossiers : 2 avril 2021

## Objectifs

Accompagner la pratique ancestrale du gardiennage de troupeaux en zone de pâturage afin de maintenir et d'encourager l'activité du pastoralisme.

## Bénéficiaires

les éleveurs assurant le gardiennage d'un troupeau collectif ou d'un troupeau individuel laitier,  
les Collectivités gestionnaires d'estives et de pâturages collectifs,  
les Associations Foncières Pastorales (AFP),  
les Groupements Pastoraux (GP),  
toutes les associations agricoles et Loi 1901 à vocation pastorale.

## Montant

Montant maximum d'investissements éligibles : précisé selon le type de gardiennage.  
Taux d'aide : 60 à 75 % selon le type de gardiennage et la zone (ex : Natura 2000)

## Modalités

La liste des différentes modalités de gardiennage (recours à un salarié, une prestation de service ou gardiennage par l'éleveur-gardien) est précisée dans l'appel à projets (à télécharger ci-dessous). Sélection des dossiers par critères et scoring.

## Comment faire ma demande ?

Les structures soumises à commande publique (concerne le gardiennage par prestation de service)devront aussi compléter le formulaire spécifique Commande publique, en s'appuyant sur la notice liée ainsi que sur le document lié à la procédure OQDP joints.

### Services instructeurs - DDTM 64

Stéphane GIPOULOUX - 05 59 80 87 61  
Florence LIA - 05 59 80 87 66  
Pauline FILLIOL - 05 59 80 87 89

## **Région Nouvelle-Aquitaine**

Jean-Louis JAUREGUIBERRY

Pour tout message courriel, utiliser le formulaire "Contactez-nous" ci-dessous.

## **DRAAF Nouvelle-Aquitaine**

Laetitia GHISALBERTI - 0 5 56 00 42 60

## **Correspondants**

Sous-direction Pêche - Installation - Hydraulique et Montagne

05 57 57 51 41 / 06 34 47 35 38